

**Forêts Communales - Micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique  
dans le cadre de l'insertion de jeunes - Renouvellement  
de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour  
la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)**

**M. l'Adjoint LEGEARD, Rapporteur :** La convention qui lie la Ville à l'ADDSEA jusqu'au 30 juin 2001 s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé en novembre 1991 par la Mission Locale, la Ville de Besançon, l'ADDSEA, le CFA de Châteaufarine, le Crédit de Formation Individualisé, l'Office National des Forêts et le Service de la Protection Juridique de la Jeunesse.

Elle concerne la mise en oeuvre de chantiers permettant à des jeunes défavorisés, âgés de 18 à 26 ans, d'exercer une activité formatrice liée à l'entretien et à l'exploitation des forêts communales.

Il y a lieu de rappeler que ces travaux pédagogiques ne concernent absolument pas le secteur concurrentiel ; ils sont d'un intérêt pour l'environnement et nécessaires, mais ne relèvent pas d'un strict besoin économique (élagage de certains arbres, nettoyage de coupes après des travaux forestiers, ...).

Chaque chantier fait l'objet d'une annexe à la convention fixant la description du chantier et les conditions d'intéressement de l'Association à la production. Entre 8 et 12 jeunes suivent en permanence cette formation.

La Ville prend à sa charge 25 % du SMIC, la cotisation ASSEDIC ainsi que la cotisation au fonds mutualisé de la Mission Locale, soit environ 100 F (15,24 €) par jour de travail réel et par jeune.

L'encadrement et le transport des jeunes sont pris en charge par le service d'insertion, ainsi que l'outillage nécessaire à la réalisation des travaux.

La Ville de Besançon met à disposition de l'Association un local situé aux Grandes Baraques en forêt de Chailluz pour accueillir les jeunes et assurer le rangement de leur outillage.

Le bilan de l'année écoulée a été établi :

- pour la Ville, il concerne la gestion forestière, étant rappelé que cette opération est suivie également par la Délégation de la Politique de la Ville,

- pour l'ADDSEA, il concerne les jeunes en insertion.

En 2000, les dépenses au titre de la présente convention se sont élevées :

a) en matière de complément de salaires, à 48 465,26 F (7 388,48 €) dont 50 % pris en charge par le Service de la Politique de la Ville et 50 % pris en charge par le budget des Forêts - délégation de l'Environnement ;

b) en matière d'intéressement à la production, à 4 840 F (737,85 €) pris en charge par le budget des Forêts - délégation de l'Environnement.

Compte tenu de l'intérêt en matière d'environnement forestier et de la nécessité d'une poursuite de la mise à disposition de travaux d'insertion, compte tenu du profil et de l'origine des jeunes pris en charge pour lesquels cette opération est bénéfique, la Ville et l'ADDSEA souhaitent prolonger cette expérience. Afin d'ajuster la convention sur une année civile, la nouvelle convention aurait exceptionnellement une durée de 18 mois avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001 pour se terminer le 31 décembre 2002.

Les sommes dues à l'ADDSEA seront versées sur production d'une facturation, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 92.92.61524 et 92.92.6042 du budget des Forêts CS 34000 et au chapitre 92.522.6288 CS 47040 du budget principal.

Sur proposition unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à en décider et autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention avec l'ADDSEA.

**«M. LE MAIRE :** C'est un bon système que nous devrions peut-être étendre. On l'a déjà fait pour les remparts de Besançon qui sont déforestés régulièrement mais on devrait peut-être mettre en place, et là je me tourne vers les adjoints concernés Patrimoine et Environnement, des chantiers pour faire en sorte que systématiquement on puisse couper toute cette végétation qui entraîne à terme la chute de nos murs. Je sais qu'Echel et Chantiers sont intervenus par le passé, Françoise PRESSE s'en souvient certainement, qu'on l'a fait même avec les militaires du 19<sup>ème</sup> Génie mais ils sont plus souvent maintenant au Kosovo que sur les remparts de la Citadelle ! Enfin, je pense qu'il faut par le biais de ces chantiers éducatifs poursuivre ces actions qui ne peuvent se faire par le biais de systèmes traditionnels parce que trop onéreuses. On devrait certainement pouvoir mettre en place des chantiers sur nos remparts».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.*